

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2668

présenté par

M. Serville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,  
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

à l'amendement n° 878 de Mme Tiegna

-----

**ARTICLE 10**

Compléter l'amendement par la phrase suivante :

" Dans ce cas et lorsque cela est possible, l'eau embouteillée distribuée provient d'une source d'approvisionnement locale."

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement propose de favoriser les eaux embouteillées produites localement afin de réduire l'impact écologique du aux transports et qui est particulièrement lourd dans les territoires ultramarins.